

naire a placé le tout en immeubles situés à la Haute-Ville de Québec.

30. Feu M. Sarrault, curé de St. Charles, légua par son testament au Séminaire diverses sommes qui fournissent la pension de deux élèves, choisis dans la famille du testateur, ou, à leur défaut, parmi les jeunes gens de la paroisse St. Charles.

40. Feu Madame Marie Louise Dubois, Veuve de J. Deblois, Ecr., de cette ville, a fondé trois pensions entières.

50. D'autres legs et donations, parmi lesquels se trouve une rente de S. A. R. le duc d'Orléans (en 1751), peuvent être et sont ordinairement employés en bourses et demi-bourses, mais le Séminaire n'est obligé d'en tenir compte qu'à l'œuvre de l'éducation.

Les élèves, pour être admis à la jouissance d'une bourse ou d'une demi-bourse, doivent donner auparavant, aux frais de leurs familles ou de leurs protecteurs, des preuves de bons talents et d'une conduite irréprochable.



### BIBLIOTHEQUES, &c.

Le Séminaire possède trois bibliothèques, dont une de près de 12,000 volumes, est exclusivement à l'usage des membres du